

Vaccination contre la COVID-19 : administration de la 3^e dose

La Corporation a pris connaissance de la conférence de presse du mardi 14 décembre du ministre Christian Dubé quant à l'état de situation de la COVID-19 au Québec, la propagation accélérée du variant Omicron et des recommandations au sujet de la 3^e dose.

Nous sommes heureux de vous annoncer que la Corporation procédera à l'administration de la 3^e dose dès la semaine du 10 janvier pour les paramédics puisque la demande est de prioriser les travailleurs de la santé ayant des contacts patients. Pour le moment, seulement les paramédics pourront recevoir la 3^e dose chez Urgences-santé. Tous les autres membres du personnel sont invités à prendre leur rendez-vous sur [Clic Santé](#) selon les disponibilités par groupe d'âge admissible. Il est possible que des doses supplémentaires soient disponibles en fin de journée pour l'ensemble du personnel. Le cas échéant, un formulaire sera mis en ligne afin de créer une liste de gens qui souhaitent se faire vacciner dans nos locaux.

Pour être admissible à recevoir la 3^e dose du vaccin, vous devrez avoir eu votre dernière dose il y a plus de six mois.

Les avantages d'obtenir une 3^e dose sont nombreux et nécessaires pour limiter la transmission de la COVID-19 ou ses variants. Vous pouvez consulter un [article](#) très bien vulgarisé du Dr Richard Béliveau qui expose les bienfaits de la 3^e dose.

Le formulaire pour s'inscrire pour la 3^e dose sera disponible sous peu, ainsi que tous les détails quant au fonctionnement de la vaccination. Les dates pour la vaccination seront communiquées dès que possible.

Pour ceux et celles qui se feront vacciner dans le réseau, nous vous invitons à nous faire parvenir vos preuves vaccinales à vaccination@urgences-sante.qc.ca.

Chantal Massé
Commandante, Service des mesures d'urgence